

Le Loiret existe-t-il ?

par JEAN-PIERRE SORU, député du Loiret

« **L** E département du Loiret existe-t-il ? ». Une revue locale (1) posait naguère cette question insolite qui reste d'actualité. Car ce département n'a toujours pas trouvé, au fil de l'histoire, son unité. Entre l'Orléanais et le Gâtinais — séparés par la forêt d'Orléans — les relations demeurent en effet difficiles et les pôles d'attraction divergents. Le Montargois donne parfois l'impression de regarder davantage vers Paris que vers Orléans, et Gien ou Briare semblent souvent plus lointaines d'Orléans qu'elles ne le sont en réalité.

Le Loiret est lui-même inséré dans une région — la région Centre — qui ne correspond pas à une seule région naturelle, et n'a pas, elle non plus, trouvé son unité. La sphère d'attraction de la région parisienne, souvent très proche, a constitué un obstacle au développement de l'identité régionale. En même temps, le moins qu'on puisse dire est que la majorité des élus du Conseil régional du Centre n'ont pas manifesté, durant les dernières années, une volonté régionale forte...

Le moment est aujourd'hui venu d'inverser les choses. Le département du Loiret peut et doit trouver son identité et son unité. Il ne les trouvera qu'au sein d'une région Centre qui s'affirmera comme une unité régionale à part entière.

Il faut une volonté régionale

Cela passe par une autre politique des transports. Ce n'est pas un hasard si l'on a, dans le passé, refusé obstinément la réouverture de la ligne de chemin de fer Orléans-Montargis, qui était pourtant la priorité du schéma régional de transport du Centre. Il s'agissait là, en effet, — comme on le disait à juste titre — d'un « axe structurant » pour le département et la région. Les objectifs gouvernementaux en la matière ayant changé, on peut espérer que cette ligne sera bientôt réouverte. Ce n'est bien sûr qu'un élément parmi beaucoup d'autres d'une politique des transports qui, dans le Loiret comme dans la région Centre, doit, dans tous les domaines, renforcer et faciliter les liaisons est-ouest pour contrebalancer le poids des axes qui mènent à Paris et qui, eux, ont plutôt un effet « déstructurant » sur la région.

Cela vaut aussi dans le domaine économique. Les chances de développement industriel du Montargois ne sont certainement pas dans la transformation de cette zone en une lointaine banlieue. De même, le Giennois ne gagnera rien à l'isolement. L'avenir de ces zones est plutôt lié à un aménagement plus équilibré et à un développement mieux réparti au sein du Loiret et de la région Centre.

La crise a atteint le Loiret comme les autres départements. Elle a frappé de plein fouet des secteurs comme le machinisme agricole, l'industrie automobile (un grand nombre d'entreprises travaillent dans le Loiret en sous-traitance pour l'automobile, et sont donc particulièrement vulnérables) ou le textile (l'usine Bril, d'Orléans, n'a toujours pas redémarré en dépit du fait qu'étant spécialisée dans la confection de haut de gamme, elle n'est pas aussi vulnérable que d'autres entreprises de ce secteur à la concurrence étrangère), cependant que certaines industries traditionnelles comme les Emaux de Briare ou la Falencerie de Gien ont connu des difficultés faute de modernisation, et que l'industrie du bâtiment souffrait tout particulièrement de la politique nationale menée dans ce domaine durant les cinq dernières années.

Une autre politique industrielle devra s'efforcer de soutenir ces sec-

teurs en difficulté. Mais elle devra aussi parler sur l'expansion des secteurs neufs qui se sont développés durant les vingt dernières années, bénéficiant souvent des avantages d'une décentralisation... à proximité de Paris. C'est le cas de tout le secteur tertiaire, de l'informatique, de la pharmacie, de certaines industries mécaniques, etc. Dans tous ces domaines, le Loiret dispose de sérieux atouts. Il faut y ajouter deux domaines dans lesquels il serait possible de faire beaucoup plus : l'agro-alimentaire, d'abord, — qui correspond bien à la vocation naturelle du département — et les énergies nouvelles, ensuite, (avec notamment la géothermie et la biomasse).

Mais, là encore, cet effort devra s'inscrire à l'intérieur d'une volonté régionale. Ici comme ailleurs, il est nécessaire que la région dispose de l'avenir des moyens économiques et des instruments bancaires (banque régionale d'investissement) qui permettront une politique économique régionale ambitieuse. En même temps, il faudra décentraliser des outils comme le CIASI afin de trouver avec plus de rapidité et d'efficacité — avant qu'il ne soit trop tard — des solutions aux difficultés rencontrées par les entreprises. Cette politique économique s'appuiera sur une structure de « bassins d'emploi » qu'il convient d'organiser là où cela n'est pas encore fait.

La même logique s'applique en bien d'autres domaines. En agriculture, il est urgent de réduire les disparités entre les zones riches de la Beauce et celles, plus pauvres, de la Sologne, du Berry et de la Puisaye. Dans le secteur des pépinières et de l'horticulture, il faut faciliter la mise en œuvre d'une organisation commerciale qui permettra aux producteurs de reconquérir le marché intérieur et de gagner le pari de l'exportation. Quant au maraîchage, il doit trouver son débouché dans une industrie de la conserverie qui garde un caractère régional.

Là encore, on dépasse vite le cadre du département pour atteindre celui de la région. Il en va de même pour toutes les questions d'aménagement du territoire. Ainsi, une nouvelle politique d'aménagement de la Sologne doit prendre en compte la totalité de cette région naturelle qui s'étend sur trois départements, et permettre le maintien de l'agriculture, le développement des P.M.E. et de l'artisanat, du tourisme social (alors que la Sologne est devenue une terre de week-end pour les classes aisées), l'exploitation du patrimoine forestier et la protection de la nature. Cette autre politique pour la Sologne pourra être mise en œuvre dans le cadre d'un parc naturel régional, à condition qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas de constituer une réserve, mais de concilier le développement économique et le respect des équilibres naturels.

...On pourrait encore parler, dans la même perspective, d'autres domaines, comme la culture. En effet, beaucoup reste à faire dans le Loiret pour définir à partir des associations et institutions existantes une politique culturelle départementale qui, pour l'heure, n'existe pas. Mais, là encore, cela n'aura de sens qu'à l'intérieur d'une politique régionale... qui, aujourd'hui, existe moins encore... Ainsi, il n'est pas acceptable que la région Centre soit la seule région de France qui ne dispose pas d'un centre dramatique régional...

Dans tous les domaines, le département renvoie à la région, et inversement. C'est pourquoi, pour le Loiret comme pour la région Centre, le vaste mouvement mis en œuvre dès le début de ce septennat pour rendre leurs droits, leurs libertés, leurs responsabilités aux régions et aux départements est une chance qu'il serait impardonnable de ne pas saisir. □

(1) La Tribune d'Orléans, n° 42, mars-avril 1979.